

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 066-216602128-20210705-39_2021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un et le Cinq Juillet à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 29 juin 2021

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Romain ALBERT, Emma SABATE, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Héroïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF, Jean-Michel PONCE.

Absents excusés : Gérard CEBELLAN donne pouvoir à Marc MEDINA

Monique DEYRES donne pouvoir à Guy ROUQUIE

En exercice : 27

Présents : 25

Ayant pris part au vote : 27

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Héroïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.39/2021

Délibération approuvant la convention concernant des opérations de traitements de conservation du mobilier religieux de l'Eglise Saint-Julien et Sainte-Basilisse et de la chapelle Notre Dame de Juhègues (Plan-Objet66)

Monsieur le maire fait part à l'assemblée d'un courrier en date du 16 juin 2021 reçu de madame la présidente du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales concernant une proposition de convention à signer avec le Département dans le cadre de la poursuite du programme dénommé Plan-Objet66.

Il expose que depuis 2018, dans le cadre de ce plan, la commune a fait l'objet d'une opération de recensement et d'examen-diagnostic des œuvres et des textiles liturgiques conservés dans l'église paroissiale Saint-Julien et Sainte-Basilisse et dans la chapelle Notre Dame de Juhègues.

Puis en 2020, ce programme s'est poursuivi par des opérations de conservation préventive et curative des textiles liturgiques de ces lieux patrimoniaux.

En 2021, une troisième phase d'intervention est proposée avec l'intervention de restaurateurs spécialisés qui réaliseront, in-situ, des opérations de conservation sur le mobilier présent dans les deux édifices.

Ces interventions seront réalisées in situ par des restaurateurs spécialisés, mandatés par le Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine (CCRP) du Département.

Le Plan-Objet66 étant financé par le Département des Pyrénées-Orientales, avec une aide financière de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée et de la DRAC Occitanie, il convient de contractualiser cette action par une convention.

.../...

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la signature de cette convention concernant cette nouvelle intervention du CCRP ayant pour but la réalisation d'opérations de traitements de conservation du mobilier religieux de l'Eglise Saint-Julien et Sainte-Basilisse et de la chapelle Notre Dame de Juhègues.

Le conseil municipal, Oui l'exposé de monsieur le maire,
après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la convention ci-annexée relative à l'intervention du Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine du Département des Pyrénées-Orientales.
- AUTORISE monsieur le maire à la signer ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du : 07 JUIL. 2021

et publication du : 07 JUIL. 2021

Le maire,

Dr Marc MEDINA

